



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE



**Organisation pour
l'alimentation et l'agriculture**

ECE/TIM/2008/6
FO: EFC/08/6
7 août 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

COMITÉ DU BOIS
Soixante-sixième session
Rome, 21-24 octobre 2008
Points 7 i) et 7 ii) de l'ordre du jour
provisoire

COMMISSION EUROPÉENNE DES FORÊTS
Trente-quatrième session
Rome, 21-24 octobre 2008

DISCUSSIONS SUR LES MARCHÉS

MARCHÉS DURABLES ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

MARCHÉS DURABLES ET ÉNERGIE: PRÉVISIONS PAR SECTEUR

Évolution du marché des produits forestiers en 2008 et perspectives pour 2009

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document contient le calendrier des travaux pour le débat annuel du Comité du bois sur les marchés et pour l'élaboration de la déclaration annuelle sur les marchés. Le débat qui aura lieu conjointement avec la Commission européenne des forêts aura pour thème «L'impact de la construction écologique sur le secteur forestier» et sera associé aux thèmes de chacune des journées de la Semaine européenne des forêts. Pour que la déclaration sur les marchés puisse être établie, il faudra que les délégations présentent en temps voulu le texte des rapports nationaux sur les marchés et leurs prévisions concernant les produits forestiers pour 2008 et 2009, comme il est indiqué dans le présent document. Celui-ci annonce également les activités de l'Équipe de spécialistes CEE/FAO des marchés et de la commercialisation des produits forestiers, notamment son atelier sur la construction écologique et la réunion qu'il tiendra durant la Semaine européenne des forêts.

Sur la base de la *Revue annuelle du marché des produits forestiers 2007-2008* de la CEE/FAO, des prévisions et rapports nationaux et des exposés des experts, le Comité et la Commission sont invités à:

- Étudier comment les politiques relatives à la construction écologique, aux changements climatiques et à l'énergie influent sur le secteur forestier dans la région de la CEE;
- Examiner la situation d'autres marchés des produits forestiers, l'évolution des politiques et les prévisions;
- Rédiger, au cours de la session, un projet de déclaration sur les marchés;
- Faire des observations sur la *Revue annuelle du marché des produits forestiers 2007-2008*.

I. INTRODUCTION

1. Des discussions sur les marchés sont organisées chaque année au cours de la session du Comité du bois de la CEE-ONU. Des discussions conjointes ont lieu lorsque le Comité du bois se réunit avec la Commission européenne des forêts. Ces discussions font partie intégrante du programme de travail pour 2008 approuvé par le Comité du bois à sa soixante-cinquième session (ECE/TIM/2007/9) et du Plan stratégique pour 2008-2013 adopté à la session extraordinaire du Comité du bois sur l'Examen et le Plan stratégiques (ECE/TIM/S/2008/6).

2. Le débat annuel sur les marchés du Comité du bois de la CEE-ONU qui aura lieu les 21 et 22 octobre 2008 pendant la Semaine européenne des forêts au siège de la FAO, à Rome, se déroulera conjointement avec la Commission européenne des forêts. Il durera deux demi-journées et devrait intéresser les représentants tant du Comité que de la Commission, dans la mesure où chaque expert exposera la manière dont le sujet de son exposé se rattache à la fois à la partie «marché» et à la partie «forêts» du secteur forestier. Chaque exposé présenté par un expert sera suivi d'un débat auquel participeront les représentants.

3. Le thème des discussions de cette année («L'impact de la construction écologique sur le secteur forestier») sera associé à celui de l'atelier prévu le 20 octobre («Le bois dans la construction écologique»). Les pouvoirs publics et les associations professionnelles soutiennent désormais des modes de construction à haut rendement énergétique pour faire face aux changements climatiques. Toutefois, les systèmes de construction ne privilégient pas tous le bois et, s'ils le font, l'emploi de certaines essences est parfois écarté. Ainsi, la prolifération des politiques de construction écologique pourrait être soit un élément moteur pour le secteur forestier soit, au contraire, une contrainte. Ce dilemme sera un thème central du débat.

4. En sus du thème général concernant l'impact de la construction écologique, le débat sur les marchés prolongera les thèmes de chacune des journées de la Semaine européenne des forêts. Par exemple, le thème de la séance plénière du matin du mardi 21 octobre étant «Les forêts et les changements climatiques», le thème des discussions sera «Marchés durables et changements climatiques». Les sujets abordés dans le cadre des discussions seront alignés sur le thème du jour; ainsi, les résultats de l'atelier sur la construction écologique seront présentés ce jour-là. Autre exemple, les marchés des produits forestiers certifiés, qui sont liés à la gestion durable des forêts et aux modes de construction écologique, seront examinés dans le contexte des changements climatiques. Les marchés publics étant un facteur déterminant pour les marchés des produits forestiers certifiés, les délégations seront invitées à rendre compte de l'évolution des politiques nationales en la matière.

5. Compte tenu du thème de la séance plénière du matin du mercredi 22 octobre, à savoir «Les forêts et l'énergie», les discussions sur les marchés seront consacrées au thème «Marchés durables et énergie: prévisions par secteur». Lors de cette séance, les conclusions de l'analyse relative à l'énergie provenant du bois publiée dans la *Revue annuelle du marché des produits forestiers* de la CEE/FAO seront présentées et serviront de point de départ aux discussions. Dans la mesure du possible, l'évolution d'autres secteurs du marché et les perspectives correspondantes seront mises en parallèle avec les thèmes du jour et les thèmes généraux.

6. Le Comité du bois et la Commission européenne des forêts se sont surtout attachés à analyser les liens entre les marchés des produits forestiers, la foresterie et les politiques des pouvoirs publics, ainsi que leurs effets sur le développement durable du secteur forestier. Cette année encore, les débats viseront à faire la synthèse des travaux et à approfondir la connaissance et la compréhension de l'évolution observée et des enjeux sous-jacents.

7. Les débats seront fondés sur les constatations de la *Revue annuelle du marché des produits forestiers 2007-2008*, ainsi que sur les rapports et les prévisions des pays concernant les marchés pour 2008 et 2009. La *Revue annuelle* est établie à partir des statistiques pour 2007 fournies par les pays de la région de la CEE, qui ont été intégrées dans la base de données CEE/FAO sur le bois. L'analyse de ces statistiques et de l'évolution des politiques et des marchés est effectuée par le secrétariat avec le concours de spécialistes de la commercialisation des produits forestiers et d'experts des politiques forestières. La *Revue annuelle* devrait paraître en version papier à temps pour être distribuée aux participants juste avant le débat sur les marchés.

8. Les représentants sont invités à en consulter la version électronique préliminaire, qui paraîtra en août 2008, sur la page d'accueil du site Web du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts (www.unece.org/trade/timber). Il est prévu de présenter avant la session sur le même site Web des résumés analytiques de la *Revue annuelle* en anglais, en français et en russe, qui devraient être disponibles en version papier à la session.

9. Outre cette introduction, le présent document se décompose comme suit:

- a) Calendrier et organisation du débat sur les marchés;
- b) Rédaction de la déclaration commune sur les marchés du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts;
- c) Contributions aux discussions sur les marchés:
 - i) Exposés des pays sur les marchés;
 - ii) Prévisions des pays concernant le marché des produits forestiers pour 2008 et 2009;
 - iii) *Revue annuelle du marché des produits forestier 2007-2008*;
- d) Activités de l'Équipe de spécialistes CEE/FAO des marchés et de la commercialisation des produits forestiers.

II. CALENDRIER ET ORGANISATION DU DÉBAT SUR LES MARCHÉS

10. Le débat conjoint sur les marchés du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts se tiendra dans l'après-midi du mardi 21 octobre et du mercredi 22 octobre 2008. Ce débat, organisé en deux demi-journées, permettra de faire le point de l'évolution des marchés des produits forestiers et des enjeux correspondants et laissera aux experts et aux représentants suffisamment de temps pour échanger des vues. Les orateurs principaux analyseront l'évolution des politiques et des marchés. Les orateurs suivants traiteront des autres secteurs du marché.

11. Le calendrier provisoire présenté ci-dessous pourra être modifié en fonction de la durée des débats par secteur du marché, du temps disponible et du nombre d'orateurs. Le programme actuel du débat sur les marchés est affiché sur le site Web du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts à l'adresse <http://www.unece.org/trade/timber/docs/tc-sessions/tc-66/tc-66.htm>. Un calendrier définitif plus détaillé sera communiqué à la session.

Mardi 21 octobre

15 heures Ouverture du débat conjoint du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts. Les sujets traités, qui se rattacheront au thème général de la construction écologique ainsi qu'au thème du jour «Les forêts et les changements climatiques», seront notamment les suivants:

- a) Évolution des politiques ayant une incidence sur les marchés des produits forestiers;
- b) Influence des politiques en matière de construction écologique sur le secteur forestier;
- c) Certification des forêts et marchés des produits forestiers certifiés, y compris les politiques concernant les marchés publics;
- d) Prévisions concernant la matière première bois, marchés et mobilisation des ressources de bois.

18 heures Fin de la première journée.

Mercredi 22 octobre

15 heures Poursuite du débat conjoint du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts sur le thème «Marchés durables et énergie: prévisions par secteur». Les sujets traités, qui se rattacheront au thème général de la construction écologique ainsi qu'au thème du jour «Les forêts et l'énergie», seront notamment les suivants:

- e) Marchés de l'énergie provenant du bois et politiques correspondantes;
- f) Évolution des marchés des sciages résineux et prévisions;
- g) Évolution des marchés des sciages feuillus et prévisions;
- h) Évolution des marchés des panneaux et prévisions;
- i) Évolution des marchés de la pâte de bois et du papier et prévisions;
- j) Marchés des produits du bois à valeur ajoutée.

18 heures Fin du débat sur les marchés.

(Les horaires proposés sont sujets à modification.)

12. Après les exposés liminaires consacrés aux grandes orientations et à l'évolution des marchés, le débat portera sur les tendances et les prévisions concernant certains secteurs de marché. Dans la mesure du possible, l'examen des secteurs du marché consistera à analyser l'évolution actuelle et les prévisions à court terme dans les trois sous-régions, à savoir l'Europe, la Communauté d'États indépendants (CEI) et l'Amérique du Nord. Ces analyses sont fondées sur les prévisions communiquées par les pays pour 2008 et 2009 dans les réponses au questionnaire du Comité du bois et sur les conclusions figurant dans la *Revue annuelle du marché des produits forestiers 2007-2008*. Une copie de l'exposé PowerPoint de chaque intervenant sera distribuée au début des débats dans la langue dans laquelle l'exposé a été présenté. Les participants seront ensuite invités à commenter les tendances et les faits nouveaux observés. Les résultats des échanges seront repris dans la déclaration commune sur les marchés du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts. Tous les renseignements d'ordre général, les prévisions, les exposés ainsi que la déclaration sur les marchés feront ensuite l'objet d'un communiqué de presse qui sera affiché sur le site Web du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts.

III. RÉDACTION DE LA DÉCLARATION SUR LES MARCHÉS DU COMITÉ DU BOIS ET DE LA COMMISSION EUROPÉENNE DES FORÊTS

13. La déclaration sur les marchés est le fruit d'un consensus officiel au sein du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts sur l'évolution des marchés des produits forestiers et sur les politiques correspondantes. À partir des prévisions fournies par les États membres de la région de la CEE, le Comité du bois établit des estimations de la consommation, de la production et du volume du commerce à prévoir pour l'année suivante. Comme en 2006 et en 2007, l'établissement des prévisions pour les résineux sera coordonné avec la Conférence internationale sur les résineux (qui se réunira la semaine précédente à Helsinki). À la suite du débat annuel sur les marchés, fondé sur la *Revue annuelle du marché des produits forestiers 2007-2008*, et compte tenu des analyses d'experts sur chaque secteur et des échanges de vues entre les représentants, le Comité adopte à la fin de sa session annuelle une déclaration formelle sur les marchés. Celle-ci est consignée dans le rapport de la session et publiée sous la forme d'un communiqué de presse. Elle est également affichée sur le site Web du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts.

14. Le calendrier prévu pour la rédaction et l'approbation de la déclaration officielle commune sur les marchés du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts et du communiqué de presse est le suivant:

Jeudi 23 octobre

18 heures Élaboration par le comité de rédaction d'une déclaration, sur la base d'un projet établi par le secrétariat qui est distribué la veille. Les travaux du comité se dérouleront en anglais, sans interprétation. Le numéro de la salle qui lui sera affectée au siège de la FAO sera annoncé pendant la Semaine européenne des forêts.

19 h 30 Fin des travaux du comité de rédaction.

Vendredi 24 octobre

8 h 30 Poursuite de la Semaine européenne des forêts en séance plénière sur le thème «Travailler ensemble pour les forêts».

13 heures Poursuite de la réunion commune du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts.

Présentation du projet de déclaration sur les marchés pour approbation par le Comité du bois et la Commission européenne des forêts à l'occasion de l'adoption du rapport de la réunion. Les délégations qui souhaiteraient apporter une contribution à la déclaration devraient si possible se faire représenter le jeudi soir au comité de rédaction, plutôt que de proposer des modifications de fond au cours de la séance plénière. Faute de temps pour faire traduire les modifications apportées au projet par le comité de rédaction, les modifications seront disponibles uniquement en anglais. Des services d'interprétation simultanée seront néanmoins assurés au cours de la réunion.

15 heures Fin de la réunion commune du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts.

(Les horaires proposés sont sujets à modification.)

15. Comme à l'accoutumée, le comité de rédaction disposera d'un projet de texte établi par le secrétariat, qui l'aura rédigé le mardi et le mercredi soir pour faire en sorte que les versions anglaise, espagnole, française et russe soient disponibles le mercredi après-midi et le jeudi. Les années précédentes, les pays ci-après étaient représentés au comité de rédaction: Allemagne, Autriche, Canada, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni et Suède. Cela étant, il est loisible à tous les pays de participer à ses travaux.

Mardi 28 octobre

16. Le texte de la déclaration est publié sous la forme d'un communiqué de presse en anglais, accompagné d'un résumé des points saillants et de tableaux présentant les prévisions par sous-région pour 2008 et 2009. Le texte est également téléchargé sur le site Web du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts. Les versions française et russe de la déclaration sur les marchés du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts paraîtront sur ce site après la session, en sus de tableaux complets par secteur montrant les prévisions nationales. Les exposés faits par les participants pendant le débat sur les marchés seront affichés sur le site après la session. Comme la déclaration est officiellement approuvée par le Comité du bois et la Commission européenne des forêts, elle fait partie intégrante du rapport de la réunion commune, même si elle est publiée séparément.

IV. CONTRIBUTIONS AU DÉBAT SUR LES MARCHÉS

17. La qualité des contributions des États membres ainsi que leur degré d'actualité et d'exhaustivité sont déterminants pour la qualité des travaux du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts. Dans le cadre du débat conjoint sur les marchés, ces travaux englobent les discussions, les prévisions et la déclaration sur les marchés. Tous les pays membres de la CEE devraient donc soumettre tant leur rapport sur les marchés que leurs prévisions chiffrées selon la procédure exposée ci-après, qu'ils soient ou non représentés à la réunion. De plus amples informations peuvent être obtenues auprès du secrétariat. Des lignes directrices pour l'établissement des prévisions, élaborées à la demande du Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts, sont jointes au questionnaire du Comité du bois pour faciliter cette tâche.

18. Il est rappelé aux délégations qu'elles doivent s'efforcer de communiquer les meilleures prévisions possibles, dans une optique à court terme, compte tenu des renseignements disponibles et de l'avis d'experts. De nombreuses délégations choisissent d'examiner leurs rapports et leurs prévisions avec les parties prenantes au niveau national. Les prévisions étant des estimations à compter d'un moment précis, elles ne peuvent répondre aux mêmes critères de qualité que les statistiques officielles portant sur l'évolution antérieure.

19. Toutes les prévisions sont par définition considérées comme des estimations à une date donnée. Le secrétariat engage toutes les délégations à établir des prévisions en faisant preuve de bon sens afin de fournir des estimations réalistes, en particulier pour l'année suivante. L'absence de prévision – par exemple la mention «aucun changement» pour l'année suivante – invalide l'opération: de ce fait, les discussions sur les marchés sont moins probantes et les délégations qui fournissent les prévisions demandées et comptent les comparer avec celles des autres délégations sont pénalisées.

A. Invitation à établir des rapports par pays sur les marchés

20. Qu'ils soient sous forme électronique ou sur papier, les rapports des pays sur les marchés sont indispensables à un débat fructueux car il n'y a pas d'autre moyen pour que les délégations et le secrétariat soient dûment informés de l'évolution des marchés des différents pays. Les délégations qui participent aux travaux du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts sont invitées à collaborer et à faire parvenir au secrétariat un rapport par pays avant le **19 septembre 2008** (par courrier électronique à l'adresse info.timber@unece.org). Les rapports seront affichés sur le site Web du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts. Des indications sur la teneur du rapport seront adressées aux chefs de délégation et affichées sur ce site Web. L'attention des délégations est appelée sur le point 7 des annotations à l'ordre du jour provisoire (ECE/TIM/2008/1/Rev.1, FO: EFC/08/1) qui concerne les discussions sur les marchés.

21. Contrairement aux années précédentes, les rapports nationaux sur les marchés ne devront être soumis que sous forme électronique. Les délégations ayant fait savoir en 2007 que des exemplaires imprimés des rapports n'étaient plus nécessaires ni souhaités, il est impératif que tous les pays soumettent leur rapport à temps pour faciliter les travaux préparatoires des autres

délégations et du secrétariat. Pour celui-ci, il est ainsi plus commode de télécharger les rapports et il n'a pas à adresser des rappels aux pays qui n'ont pas répondu.

B. Invitation à communiquer des prévisions par pays concernant les marchés

22. Comme on l'a vu, le Comité du bois et la Commission européenne des forêts accordent un rang de priorité élevé à la collecte, à l'analyse et à la diffusion de statistiques et de prévisions à court terme concernant la production, le commerce et la consommation de produits forestiers (élément 1 de leur programme de travail intégré). Le secrétariat peut s'acquitter de cette tâche importante plus aisément si les réponses aux questionnaires, tels qu'ils ont été mis au point et approuvés par les pays membres, lui parviennent rapidement et sont complètes.

23. Il est rappelé aux délégations que, la date limite pour l'envoi des réponses au questionnaire du Comité du bois étant fixée au **19 septembre 2008**, il leur faut veiller au respect de ce délai. Comme pour les rapports sur les marchés, les délégations qui participent aux travaux du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts sont invitées à collaborer à l'établissement des prévisions. Il sera impossible d'établir les statistiques et les rapports du Comité du bois à temps pour la session si les prévisions ne sont pas toutes reçues avant la date limite. Encore une fois, les données communiquées par les correspondants nationaux sont des estimations et non des statistiques officielles. Elles sont systématiquement présentées comme telles et la date à laquelle elles ont été établies est bien précisée de manière à éviter tout malentendu. La participation de tous les pays est essentielle et très précieuse pour le succès des débats et la fiabilité des analyses.

C. Revue annuelle du marché des produits forestiers 2007-2008

24. La *Revue annuelle du marché des produits forestiers 2007-2008* sera disponible sous forme électronique en août 2008, la version papier devant être distribuée immédiatement avant la session. Comme il a été indiqué plus haut, le résumé analytique sera également disponible sur le site Web et devrait être distribué dans la salle de réunion en anglais, en français et en russe.

V. ACTIVITÉS DE L'ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES CEE/FAO DES MARCHÉS ET DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS

25. Lors de sa dernière réunion en 2007, l'Équipe a estimé que ses réunions devraient avoir un caractère plus technique. La plupart de ses réunions ont été menées parallèlement aux discussions du Comité du bois sur les marchés. Cette année, l'Équipe animera, la veille de ces discussions, un atelier sur le bois dans la construction écologique qui étoffera le contenu technique de ses travaux. De plus amples informations sur cet atelier sont disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/trade/timber/workshops/2008/Green%20Building-Rome/welcome.htm>.

26. Toutes les équipes de spécialistes CEE/FAO sont en passe d'être reconstituées pour la période couverte par le Plan stratégique du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts (2008-2013). Ainsi, bien que l'Équipe en question existe depuis 2001, elle se réunira pour la première fois avec un nouveau mandat et des membres nouvellement nommés. Outre l'atelier sur le bois dans la construction écologique et les discussions sur les marchés du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts, une brève réunion de travail sera organisée au cours de la Semaine européenne des forêts au siège de la FAO à Rome. La date et l'heure de cette

réunion seront confirmées par courrier électronique aux destinataires figurant sur la liste de diffusion de l'Équipe et affichées, de même que l'ordre du jour, sous la rubrique «Meetings» du site Web de l'Équipe (www.unece.org/trade/timber/mis/tos/specialists.htm).

27. Les membres de l'Équipe seront les bienvenus à toutes les manifestations de la Semaine européenne des forêts et sont invités à participer aux travaux du comité de rédaction dans la matinée du 24 octobre. Les manifestations de la Semaine européenne des forêts sont affichées à l'adresse www.europeanforestweek.org.
